

UN LIBRARY



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE

OCT 18 1980

UN/DA COLLECTION



Distr.
GENERALE

A/AC.109/636/Add.3
3 octobre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE SPECIAL CHARGE D'ETUDIER LA
SITUATION EN CE QUI CONCERNE
L'APPLICATION DE LA DECLARATION
SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX
PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

RAPPORT DE LA MISSION DE VISITE DES NATIONS UNIES DANS
LES ILES TURQUES ET CAIQUES (1980)

80-23386

25 p.

TABLE DES MATIERES

Pages

INTRODUCTION	)	
I. RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE	(	<u>/Voir A/AC.109/636/</u>
II. ACTIVITES DE LA MISSION DE VISITE	)	
III. ENTRETIENS A LONDRES, LE 27 MAI 1980	(	<u>/Voir A/AC.109/636/Add.1/</u>
IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	)	<u>/Voir A/AC.109/636/Add.2/</u>

Annexes

I. ITINERAIRE DE LA MISSION DE VISITE	3
II. CARTE DES ILES TURQUES ET CAIQUES	5
III. DECLARATION FAITE PAR LE PRESIDENT DE LA MISSION DE VISITE LE 16 AVRIL 1980	6
IV. EXPOSE DES POUVOIRS ET RESPONSABILITES DEFINIS PAR LA CONSTITUTION DES ILES TURQUES ET CAIQUES PRESENTE A LA MISSION DE VISITE	7
V. COMPOSITION DU GOUVERNEMENT DES ILES TURQUES ET CAIQUES	12
VI. PROPOSITION DE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT POUR LES ILES TURQUES ET CAIQUES	16
VII. ILES TURQUES ET CAIQUES : RECETTES ET DEPENSES PUBLIQUES POUR LA PERIODE 1976-1980	22
VIII. ILES TURQUES ET CAIQUES : SITUATION RELATIVE A L'EMPLOI, PAR ILE ET PAR SEXE, EN DECEMBRE 1978	24
IX. ILES TURQUES ET CAIQUES : TAUX D'ACTIVITE DE LA POPULATION EN AVRIL 1970 ET EN DECEMBRE 1978	25

ANNEXE I

Itinéraire de la Mission de visite

1. La Mission de visite est arrivée dans le territoire le 16 avril 1980 et a été accueillie par M. John C. Strong, Gouverneur des îles Turques et Caïques, M. James A. G. S. McCartney, ministre principal, M. Oswald O. Skippings, ministre principal adjoint et ministre de la santé, de l'éducation, des affaires sociales et de l'administration locale, et M. Lewis E. Astwood, ministre des entreprises et des travaux publics et du travail. La Mission est rentrée à New York le 26 avril et s'est rendue à Londres le 27 mai 1980 pour avoir des consultations avec des représentants de la Puissance administrante.

A. Grande Turque (16 avril 1980)

2. La Mission a rendu une visite de courtoisie au Gouverneur et s'est entretenue avec ce dernier et le premier secrétaire. La Mission a ensuite rencontré le Ministre principal et les autres Ministres du Conseil exécutif. La Mission a également assisté à une réception donnée en son honneur par le Gouverneur dans sa résidence. Le Président de la Mission a répondu aux questions des journalistes de Radio Turks and Caicos.

B. Grande Turque (17 avril 1980)

3. La Mission s'est rendue au Centre d'artisanat et à l'hôpital général de la Grande Turque et a tenu des réunions avec des membres du Conseil législatif et avec le Chef et certains membres de l'opposition parlementaire. Dans l'après-midi, la Mission s'est rendue à la base aérienne et à la station de télémesure appartenant au Gouvernement des Etats-Unis, puis a tenu une réunion publique à l'école secondaire de la Grande Turque.

C. Caïque du sud (18 avril 1980)

4. Dans la matinée, la Mission s'est rendue par avion dans l'île de la Caïque du sud où elle a visité les bureaux du gouvernement, le Centre sanitaire, le poste de police, le Département des pêches, deux usines de traitement du poisson et la station de gardes-côtes du Gouvernement des Etats-Unis. Après la tenue d'une réunion publique au Centre communautaire, la Mission s'est envolée pour Providenciales.

D. Providenciales (18-19 avril 1980)

5. Dès son arrivée à Providenciales, la Mission a assisté à une réception donnée en son honneur par le Commissaire de district de l'île.

6. Le lendemain matin, la Mission s'est rendue sur le site d'aménagement immobilier de Leeward, le site du Club Méditerranée, le bassin du port et l'agglomération de Blue Hills où la Mission a tenu une réunion publique dans les bâtiments de l'école. La Mission est repartie pour la Grande Turque plus tard dans la soirée.

E. Grande Turque (20 avril 1980)

7. La Mission a tenu une réunion avec le Ministre principal et les dirigeants du parti au pouvoir, le People's Democratic Movement (PDM).

F. Caïque du milieu (ou Grande Caïque) (21 avril 1980)

8. La Mission est arrivée dans la Grande Caïque par la voie des airs et s'est rendue dans les écoles et dans les agglomérations de Lorimer et de Bambara. Après avoir tenu une réunion publique dans l'île, la Mission est retournée à la Grande Turquie.

G. Salt Cay (22 avril 1980)

9. La Mission est arrivée à Salt Cay dans la matinée et a visité l'école, l'usine de production salicole (aujourd'hui désaffectée), Balfour Town et le site de construction de North Beach. La Mission a tenu une réunion publique dans l'après-midi et est ensuite retournée à la Grande Turquie.

H. Grande Turquie (22 avril 1980)

10. Après son retour à la Grande Turquie, la Mission a tenu une réunion avec le premier secrétaire, l'Attorney General et le secrétaire aux finances.

I. Caïque du nord (23 avril 1980)

11. La Mission s'est rendue en avion dans la matinée de la Grande Turquie à la Caïque du nord elle a visité les écoles primaire et secondaire et l'agglomération de Bottle Creek. Elle a ensuite tenu une réunion publique. Dans l'après-midi, la Mission a visité Whitby, Sandy Point et l'agglomération de Kew où elle a également tenu une réunion publique.

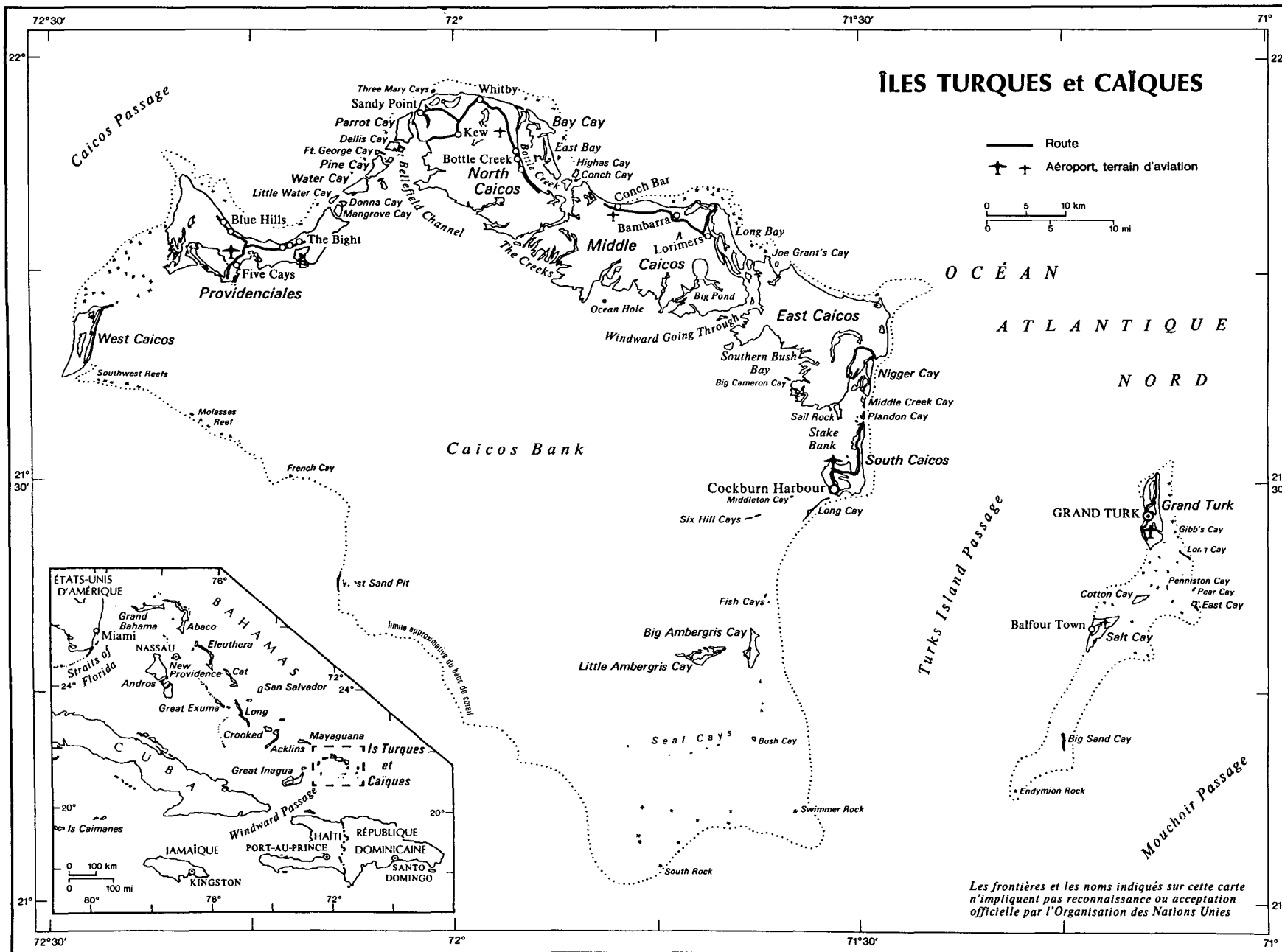
J. Grande Turquie (24-26 avril 1980)

12. La Mission est rentrée à la Grande Turquie le 24 avril et a participé à un déjeuner de travail offert par les membres de la Chambre de commerce des îles Turques et Caïques. Le lendemain, la Mission a rencontré les membres du Christian Council des îles Turques et Caïques.

13. Le 26 avril, la Mission a rendu une visite d'adieu au Ministre principal et aux autres Ministres du gouvernement territorial. Elle a ensuite pris congé du Gouverneur et du premier secrétaire. La Mission est rentrée à New York dans l'après-midi du 26 avril.

K. Londres (27 mai 1980)

14. La Mission s'est rendue à Londres pour avoir des consultations avec le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en tant que Puissance administrante. Elle a rencontré les représentants suivants du Foreign and Commonwealth Office : M. Richard J. Stratton, sous-secrétaire général adjoint aux Foreign and Commonwealth Office; M. B. T. Holmes et Mlle H. M. Borland, du Département des Caraïbes et de l'Atlantique et M. Frank McGinley, du Département des Nations Unies du Foreign and Commonwealth Office; M. K. Sparkhall, appartenant à la Section de planification de l'administration du développement outremer; et M. Michael MacLay, membre de la Mission du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies.



Les frontières et les noms indiqués sur cette carte n'impliquent pas reconnaissance ou acceptation officielle par l'Organisation des Nations Unies

ANNEXE III

Déclaration faite par le Président de la Mission de visite le 16 avril 1960

1. Le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux s'emploie avec constance à mener à bien la tâche essentielle de décolonisation qui incombe aux Nations Unies. C'est avec un intérêt particulier qu'il suit l'évolution politique des petits territoires pour faire en sorte que leurs populations soient parfaitement conscientes de leur droit à l'autodétermination conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies et à la résolution 1515 (XV) adoptée par l'Assemblée générale le 14 décembre 1960.
2. Pour remplir cette mission, le Comité spécial ne doit pas cesser de vérifier que la Puissance administrante exerce de façon effective et adéquate les responsabilités qui lui incombent; qu'elle n'empêche pas les habitants d'acquérir l'éducation politique nécessaire et qu'elle assure le développement économique et social des territoires qu'elle administre. La Charte des Nations Unies stipule sans ambiguïté cette obligation de la Puissance administrante concernant le progrès des territoires en question dans les domaines politique, économique, social et dans celui de l'enseignement.
3. L'un des mécanismes les plus efficaces et les plus appropriés dont dispose le Comité spécial pour son travail d'évaluation est précisément les missions de visite telles que celle que j'ai l'honneur de diriger.
4. La Mission vient visiter les îles Turques et Caïques dans le but de se familiariser le plus intimement et le plus directement possible avec la situation et les conditions qui règnent dans ces îles, conformément aux devoirs et aux responsabilités qui ont déjà été mentionnés.
5. C'est pourquoi le Comité spécial remercie le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour son invitation qui a permis cette visite.
6. Le Comité ne doute pas que ses travaux conduiront le Royaume-Uni à entrer dans une phase fructueuse de coopération plus intense, plus régulière et inconditionnelle dans l'intérêt de la population des îles Turques et Caïque et conformément à ses vœux.
7. Nous possédons des informations concernant les problèmes sociaux et économiques qui pourraient affecter considérablement l'avenir de ce territoire. Le contact direct avec les autorités, les représentants des institutions et des organisations politiques et les citoyens du territoire, ainsi que l'observation directe des conditions existantes permettront au Comité spécial de faire des suggestions et des recommandations qui, nous n'en doutons point, auront des conséquences positives pour l'avenir du territoire.
8. Je puis vous assurer que le vœu et le but des membres de cette mission de visite - les représentants de l'Inde, de la Côte d'Ivoire et du Venezuela - ainsi que des membres du Secrétariat des Nations Unies qui l'accompagnent est de faire leur possible pour comprendre la situation réelle et les aspirations des habitants des îles Turques et Caïques et d'apporter leur soutien sans réserve aux formules que vous estimerez les plus appropriées pour assurer la jouissance de conditions politiques, économiques et sociales susceptibles de garantir le bien-être de la population.

ANNEXE IV

Exposé des pouvoirs et responsabilités définis par la Constitution des îles Turques et Caïques présenté à la Mission de visite

Généralités

1. Le présent document a pour but, conformément à la promesse que M. Rowlands a faite en décembre 1977 aux ministres des îles Turques et Caïques d'exposer leur position et leurs pouvoirs aux termes de la Constitution ainsi que les rapports entre les Ministres, la Couronne et le Gouverneur.
2. La constitution des îles Turques et Caïques a été établie par le Turks and Caicos Islands (Constitution) Order de 1976 (S.I.1976/1156, 1976 II, p. 3163).
3. Les îles Turques et Caïques sont un territoire dépendant du Royaume-Uni, qui est la Puissance administrante. Etant donné que le territoire est sous mandat britannique, le Gouvernement britannique peut surveiller la façon dont les îles sont gouvernées. C'est le Gouvernement britannique qui tranche en dernier ressort et qui est responsable de la politique adoptée à l'endroit des îles Turques et Caïques, et c'est le Parlement qui promulgue les lois qui s'appliqueront au territoire. Le Conseil privé de la Couronne peut aussi légiférer en vertu de pouvoirs statutaires divers, ce qui est la méthode normalement utilisée par le Royaume-Uni pour promulguer les lois qui s'appliqueront au territoire. Le Secrétaire d'Etat est responsable du Gouvernement des îles Turques et Caïques devant le Gouvernement et le Parlement britanniques. Il est également responsable de la défense et des relations extérieures du territoire ainsi que de son développement politique et économique. Bien que le Secrétaire d'Etat et son département s'occupent principalement de définir la politique dans ses grandes lignes, ils peuvent exercer un contrôle sur les détails d'exécution et des instructions peuvent être envoyées à cette fin au Gouverneur au nom de la Reine.

Gouverneur

4. Le Gouverneur, qui est nommé par la Reine, est le représentant du Gouvernement britannique ainsi que le chef du Gouvernement des îles Turques et Caïques et il est, par l'intermédiaire du Secrétaire d'Etat, responsable devant la Reine du bon gouvernement des îles. Les fonctions du Gouverneur sont celles qui lui sont conférées par la Constitution ou d'autres lois et toutes autres tâches que la Reine lui confie, et il les exerce selon les cas, soit de sa propre initiative, soit sur le conseil de ses ministres.
5. Dans l'accomplissement des devoirs qui lui sont confiés par la Constitution, le Gouverneur doit se conformer aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 3, à moins qu'il ne reçoive d'autres instructions de la Reine. Ces instructions constituent un moyen officiel de contrôle du Gouvernement britannique sur le Gouverneur.
6. C'est le Gouverneur qui détient l'essentiel du pouvoir exécutif dans les îles et toute autorité exécutive découle de lui. Il peut à son gré déléguer ses pouvoirs.

Conseil exécutif

7. De façon à faire pleinement participer les pouvoirs locaux au gouvernement du territoire, la Constitution stipule que le Gouverneur doit consulter le Conseil exécutif sur la formulation de la politique et sur l'accomplissement des fonctions qui lui sont conférées par la Constitution et les autres lois; il n'est toutefois pas tenu de consulter les divers ministres ni le Conseil exécutif :

a) Dans le cas d'instructions émanant de la Reine qui lui sont communiquées par l'intermédiaire d'un secrétaire d'Etat (alinéa a) du paragraphe 1 de l'article 7 de la Constitution/, ces instructions ayant force obligatoire pour lui et donc pour l'ensemble du gouvernement;

b) Lorsqu'il exerce une fonction qui lui a été conférée par la Constitution ou toute autre loi et qu'il peut accomplir à sa discrétion ou selon son jugement; à ce sujet, il importe, lorsqu'on interprète la loi, de faire une distinction entre un acte du Gouverneur agissant à sa discrétion ou selon son jugement et un simple acte ou une simple décision du Gouverneur : dans le premier cas, le Gouverneur n'est pas tenu, contrairement au deuxième cas, de consulter le Conseil exécutif avant d'agir (alinéa b) du paragraphe 1 de l'article 7 de la Constitution/;

c) Lorsqu'il agit dans l'exercice des responsabilités spéciales qui lui incombent en matière de défense, de relations extérieures, de sécurité intérieure (y compris les questions de police) et de fonction publique (article 14 de la Constitution);

d) Lorsque le service de la Reine pourrait en pâtir matériellement (alinéa a) du paragraphe 2 de l'article 7 de la Constitution/;

e) Lorsque la question est trop insignifiante pour nécessiter des consultations ou est si urgente (en cas de catastrophe, par exemple) qu'il doit agir avant de consulter le Conseil exécutif; mais dans ce dernier cas, il doit le plus tôt possible aviser le Conseil des mesures qu'il a prises et des raisons qui l'ont guidé (alinéas b) et c) du paragraphe 2 de l'article 7 de la Constitution/.

Pour toutes les autres questions, le Gouverneur consulte et prend l'avis du Conseil exécutif.

8. Lorsque le Gouverneur consulte le Conseil exécutif, c'est-à-dire dans tous les cas autres que ceux qui sont mentionnés au paragraphe 7 ci-dessus, il est tenu d'accepter son avis et, en tant que chef de l'exécutif, il doit faire prendre les mesures nécessaires pour y donner suite, à moins que, à son sens, l'intérêt de l'ordre public, de la confiance politique ou d'un bon gouvernement n'exige que le Gouverneur refuse de se conformer à l'avis du Conseil. Dans ce cas, le Gouverneur ne peut pas refuser l'avis du Conseil ou agir contre cet avis sans l'approbation préalable du Secrétaire d'Etat, à moins qu'il n'estime que l'urgence de la situation justifie qu'il refuse d'abord et qu'il communique ensuite sa décision au Secrétaire d'Etat (alinéas a) et b) de l'article 3 de la Constitution/. Lorsque le Gouverneur se propose d'agir contrairement à l'avis qu'il a reçu du Conseil exécutif, il doit informer les membres par écrit de ses raisons, et ceux-ci ont 30 jours pour présenter leurs observations par écrit au Gouverneur, qui doit alors les communiquer au Secrétaire d'Etat.

9. Les travaux du Conseil exécutif sont normalement réglementés par des instructions et des procédures émises par le Président du Conseil sur l'avis des membres.

10. Sur l'avis du Ministre principal, le Gouverneur répartit les tâches, y compris l'administration des divers départements gouvernementaux, entre les ministres. Ces derniers sont responsables :

- a) de la politique générale du gouvernement, telle qu'elle a été définie par le Conseil exécutif conformément au principe de la responsabilité collective;
- b) de l'application de cette politique dans le cadre de leur ministère;
- c) de la définition et de la présentation au Comité exécutif des questions de politique ministérielle et d'autres questions au sujet desquelles le Conseil doit donner son avis au Gouverneur;
- d) du contrôle et de l'orientation des travaux officiels de leur ministère;
- e) de l'efficacité de leur ministère;
- f) de la coordination avec d'autres ministères, fonctionnaires et départements du gouvernement;
- g) de la conduite de leur ministère, dont ils doivent rendre compte au Conseil exécutif et au Conseil législatif.

Un ministre a donc toute discrétion pour agir dans la ligne définie plus haut en ce qui concerne la formulation de la politique générale et des questions relatives à son ministère.

11. Un ministre ne peut s'occuper de questions qui sont, aux termes de l'alinéa a) du paragraphe 1 de l'article 7 et aux termes de l'article 14 de la Constitution, du ressort particulier du Gouverneur, mais il peut néanmoins avoir avec ce dernier des consultations à ce sujet.

12. Un ministre ne peut engager son gouvernement sans en référer préalablement au Conseil exécutif pour ce qui est :

- a) des fonctions pour lesquelles le Gouverneur doit consulter le Conseil exécutif (voir alinéa c) du paragraphe 10 ci-dessus);
- b) des questions de politique (ou de changement de politique) ou des problèmes suffisamment importants pour mériter l'attention et l'avis du Conseil exécutif.

13. Pour les questions qui empiètent sur les responsabilités du Gouverneur, d'un autre ministère ou d'un membre de droit du Conseil, ou qui leur sont liées, les ministres doivent s'assurer que les autres parties sont dûment consultées et que leurs observations ont été consignées avant de prendre des mesures ou avant de solliciter l'avis du Conseil.

14. En dehors des ministres, le Conseil exécutif compte trois membres de droit. Ils bénéficient du même statut et des mêmes privilèges que les ministres et ont une voix égale dans les délibérations du Conseil. Le Gouverneur peut, à son gré, confier à ces membres des responsabilités qui n'ont pas déjà été dévolues aux ministres élus à portefeuille. L'article 13 de la Constitution dispose que le

Secrétaire aux finances s'occupe spécialement des questions financières. Dans l'exercice de leurs fonctions, les membres de droit jouissent des mêmes pouvoirs et de la même autorité que les ministres.

15. Le Gouverneur a le droit de consulter n'importe quel document officiel et de demander n'importe quel renseignement aux ministres.

Conseil législatif

16. Le Conseil législatif est formé d'une majorité élue et il fonctionne selon le système des partis; sur le plan constitutionnel, il est donc moderne, dispose de pouvoirs considérables et peut notablement influencer sur la situation locale. Si ses pouvoirs sont grands, ils ne sont tout de même pas illimités. Le Gouverneur, sur l'avis et avec l'agrément du Conseil législatif, peut promulguer des lois, mais la Reine peut rejeter toute loi promulguée par la législature. Le Gouverneur peut :

a) renvoyer au Conseil législatif un projet de loi accompagné des amendements qu'il recommande, auquel cas le Conseil est obligé, en vertu de la Constitution de tenir compte de ces recommandations; ou

b) refuser d'approuver le projet de loi s'il en a reçu l'instruction /articles 44 à 46 de la Constitution/.

17. Si le Conseil législatif n'approuve pas un projet de loi ou n'applique pas une motion qui, selon le Gouverneur, aurait dû l'être dans l'intérêt de l'ordre public, de la confiance politique, du bon gouvernement du pays ou pour permettre un contrôle approfondi des finances (pendant que le territoire reçoit des subventions), le Gouverneur peut, dans le cadre de ses pouvoirs extraordinaires, déclarer que ce projet ou cette motion ont pris effet comme s'ils avaient été adoptés par le Conseil /article 43 de la Constitution/.

18. N'importe quel membre peut présenter un projet de loi ou une motion mais tout projet de loi ou motion comportant des incidences financières doit être recommandé par le Gouverneur avant d'être accepté par le Speaker /article 42 de la Constitution/.

Fonction publique

19. Aux termes de l'alinéa d) de l'article 14 de la Constitution, la discipline, l'organisation, l'efficacité et le contrôle de la fonction publique incombent au Gouverneur. Dans l'exercice de leurs fonctions, les ministres ont le droit de donner des instructions aux fonctionnaires sur l'action à suivre, à condition que cette action soit pleinement conforme à la loi et aux procédures ou règlements établis pour la fonction publique ou aux instructions que le Gouverneur peut donner à son gré pour l'expédition des affaires publiques.

Pouvoir judiciaire

20. Il est indépendant de l'exécutif.

Conclusion

21. La Constitution actuelle ne donne pas au Conseil exécutif, aux ministres et au Conseil législatif toute latitude pour régler les questions intérieures; la Couronne conserve un plein droit de regard et le Gouverneur a les responsabilités

spéciales et les pouvoirs extraordinaires décrits dans le présent document. Il faudrait, pour que le Conseil exécutif et les ministres obtiennent un contrôle total sur les questions intérieures, rédiger une nouvelle constitution qui prévoirait une autonomie intérieure complète. Le Gouvernement britannique a déclaré qu'il était tout à fait prêt à envisager la chose, à condition que le Gouvernement des îles Turques et Caïques s'engage à s'acheminer par les voies normales vers l'indépendance complète dans l'année qui suivra son accession à la pleine autonomie intérieure.

ANNEXE V

Composition du Gouvernement des îles Turques et Caïques*

A. Membres du Conseil exécutif et leurs attributions

Président

John C. Strong

Membres élus

James A. G. S. McCartney	Ministre principal	Intérieur et communications, et notamment coordination des affaires et politiques gouvernementales Vérification des comptes Douanes et impôts indirects Recettes et paiements du Trésor Immigration, visas, passeports, autorisations de travail Certificats de résidents permanents, naturalisation Bases américaines (affaires intérieures) Questions constitutionnelles (droits civils et autres) Etablissements pénitentiaires Plans en prévision des cyclones et secours aux sinistrés Réglementation et contrôle de l'aviation civile Droit et réglementation maritimes Dispositions réglementaires régissant la circulation routière et automobile Services postaux Télécommunications Services commerciaux de la radiodiffusion télévision Services d'information et de diffusion Presse gouvernementale et journal officiel Programme et organismes de l'Enregistrement Programme et organismes monétaires
--------------------------	--------------------	--

* La présente annexe fait apparaître la composition du gouvernement territorial, à l'époque où la Mission de visite se trouvait dans le territoire. James McCartney, ministre principal, étant décédé le 9 mai 1980, des élections partielles ont eu lieu afin de pourvoir au siège qui de ce fait devenait vacant au Conseil législatif. M. Herbert Been a été proclamé élu. Par la suite, M. Oswald Skippings a été élu ministre principal cependant que M. Herbert Been était nommé ministre de la santé, de l'éducation, de la protection sociale et de l'administration locale.

Oswald O. Skippings	Ministre	Santé, éducation, protection sociale et administration locale y compris les services de santé Services de protection sociale, de la jeunesse et des femmes Programme des volontaires Education Octroi de bourses d'études (dans le pays et à l'étranger) Location de bureaux, de maisons d'habitation, politique du logement Développement des sports Protection des antiquités Bibliothèque et musées Affaires religieuses Services de la main-d'oeuvre et de l'emploi Conseils de circonscription, toutes îles Programme des travaux Santé publique Locaux soumis à patente Lutte contre la pollution, service de voirie
Lewis E. Astwood	Ministre	Travaux et services publics ainsi que main-d'oeuvre, y compris entretien des édifices publics Surveillance des projets d'investissement financés au moyen de crédits locaux Surveillance des programmes d'équipement Marchés de travaux publics Achats, remplacement, entretien et location d'équipements mécaniques et de véhicules Consultations techniques accordées aux Conseils de circonscription en vue de leurs programmes de travaux (toutes îles) Entretien et développement des services d'électricité Entretien et développement de l'approvisionnement en eau Prévention des cyclones (responsabilité des ouvrages) Aides à la navigation
C. W. Maguire	Ministre	Tourisme et développement des industries et des ressources, et notamment de l'industrie du tourisme Encouragement des ordonnances de développement Enquêtes sur le commerce et les investissements

Liaisons maritimes et aériennes
 Industries nouvelles
 Industries familiales et artisanales
 Agriculture, horticulture et sylviculture
 Pêches et agriculture
 Parcs nationaux, réserves et protection
 de la faune et de la flore
 Aménagement foncier
 Office de la planification et du
 développement
 Levés de terrain
 Cadastre et cessions de terres
 Commerce, enregistrement des sociétés,
 refuge fiscal, services bancaires inter-
 nationaux et régionaux et surveillance
 Développement des installations
 industrielles
 Développement des installations de ports
 francs

Membres de droit

P. W. Reardon	Premier secrétaire	Cérémonies et protocole Visites officielles Ordres du jour et procès-verbaux du Conseil législatif et du Conseil exécutif Etat civil Statistiques
M. J. Bradley	<u>Attorney General</u>	Ministère de la justice Etablissement de projets de lois Consultations juridiques au gouvernement
A. F. Williams	Secrétaire aux finances	Finances et notamment gestion des budgets ordinaires et d'investissement Etablissement d'estimations et d'estimations complémentaires Méthodes et systèmes de comptabilité Caisse d'épargne Traitement des projets d'assistance

B. Membres du Conseil législatif

Président (<u>Speaker</u>) :	G. E. M. Ewing
Vice-Président (<u>Deputy Speaker</u>) :	W. H. Mills
Membres élus :	J. A. G. S. McCartney (Grande Turque - Back Salina) N. B. Saunders (Caïque du Sud - Nord)

O. O. Skippings (Grande Turque - West Road)

D. N. Malcolm (Caïque du milieu)

C. W. Maguire (Caïque du Sud - Sud)

D. A. Williams (Caïque du Nord
- Bottle Creek)

W. E. Cox (Providenciales)

A. V. Butterfield (Caïque du Nord - Kew)

L. E. Wilson (Salt Cay)

L. E. Astwood (Grande Turque - Sud)

N. J. S. Francis (Grande Turque - Overback)

H. J. Robinson

M. A. Wynns

Membres nommés :

P. W. Reardon, Premier Secrétaire

M. J. Bradley, Attorney General

A. F. Williams, Secrétaire aux finances

Membres de plein droit :

ANNEXE VI

Proposition de programme de développement pour les îles Turques et Caïques

	<u>Date initialement proposée</u> <u>de mise en oeuvre des</u> <u>projets</u>	<u>Coût estimatif</u> <u>(en dollars des</u> <u>Etats-Unis)</u>
<u>Grande Turque</u>		
Pépinière	1979	20 000
Usine (gros-oeuvre)	1978	170 000
Parc industriel pour l'aéroport	1979	150 000
Entrepôts pour l'aéroport	1979	70 000
Financement du projet DEVTAC	1978	100 000
Subventions au projet DEVTAC	1979	50 000
Promotion du tourisme	1979	150 000
Développement de White Sands	1979	60 000
Dragage, etc.		
North Creek	1979	3 500 000
South Creek	1979	500 000
Salinas	1980	500 000
Route de Corktree	1978	20 000
Mission Folly	1978	10 000
Drains pour la zone de la Black Salina	1978	50 000
Front Street	1980	20 000
Pond Street	1980	50 000
Prolongement des pistes d'envol et d'atterrissage	1979	1 300 000
Quai de Salt	1980	10 000
Prolongement de South Pier	1980	300 000
Avion Islander pour l'Air Turks and Caicos Ltd.	1979	460 000
Balisage lumineux	1979	90 000
Barge pour les liaisons interîles	1979	250 000
Atelier à South Wells	1979	80 000
Rééquipement du Département des travaux publics	1979	400 000
Grue et dragline	1979	80 000

	<u>Date initialement proposée</u> <u>de mise en oeuvre des</u> <u>projets</u>	<u>Coût estimatif</u> <u>(en dollars des</u> <u>Etats-Unis)</u>
Générateur de 300 kW	1979	130 000
Appareillage de transmission électrique	1979	30 000
Nouvelle centrale électrique (South Wells)	1979	500 000
Traitement des eaux	1979	20 000
Conduite principale pour réservoirs	1979	20 000
Réservoir de 2 millions de litres (North Wells)	1979	160 000
Réservoir de 2 millions de litres (South Wells)	1979	160 000
Projet privé de prêt en vue de la construction d'un réservoir	1979	100 000
Protection de la mer	1979	67 000
Eclairage de la voie publique	1979	50 000
Hôpital/centre de consultation	1978	525 000
Agrandissement de l'école située au nord	1980	75 000
Centre communautaire	1979	50 000
Centres insulaires	1979	50 000
Bourses d'études, etc.	1979	150 000
Logements pour étrangers	1979	360 000
Logements à bon marché	1980	500 000
Prêt au logement	1979	251 000
Rénovation du poste de police	1978	60 000
Nouveau bâtiment administratif	1978	220 000
Studio de radiodiffusion	1977	266 000
Entretien des bâtiments	1979	200 000
Bâtiment de l'Administration des finances	1980	200 000
Total du montant des projets relatifs à la Grande Turquie		12 713 000

Salt Cay

Entreprise de pêche	1979	50 000
Pavillons pour touristes	1978	75 000

	<u>Date initialement proposée de mise en oeuvre des projets</u>	<u>Coût estimatif (en dollars des Etats-Unis)</u>
Camp national de plongée	1978	255 000
Travaux en cale sèche	1979	80 000
Industrie du traitement du sel de mer	1979	50 000
Revêtement des pistes d'envol et d'atterrissage	1978	60 000
Matériel de protection contre les incendies pour l'aéroport	1979	10 000
Quai de déchargement de Cooks Hole	1978	18 000
Dragage de Deans Dock	1979	50 000
Services de fourniture d'électricité	1979	125 000
Réservoir d'eau de Gold	1978	50 000
Protection de la mer	1980	50 000
Poste de police	1980	75 000
Total du montant des projets relatifs à Salt Cay		948 000

Caïque du Sud

Modernisation des abattoirs	1979	5 000
Parc industriel pour l'aéroport	1979-1980	241 000
Usine (gros-oeuvre)	1980	170 000
Entrepôts pour l'aéroport	1980	70 000
Transformation de la jetée de Salt	1980	25 000
Dragage des conques	1980	250 000
Routes de Basden Hill	1978	25 000
Route et aménagement électrique d'East Bay	1978	23 000
Réfection des rues	1978	20 000
Route de Coast Guard	1980	100 000
Aérogare	1979	200 000
Modernisation de l'aéroport	1979-1980	370 000
Jetée (Salt Bay)	1979	100 000
Nouvelle centrale électrique	1979	250 000
Réservoir d'eau de 2 millions de litres	1979	160 000
Projet de prêt pour la construction d'un réservoir	1979	50 000

	<u>Date initialement proposée</u> <u>de mise en oeuvre des</u> <u>projets</u>	<u>Coût estimatif</u> <u>(en dollars des</u> <u>Etats-Unis)</u>
Rénovation du centre de consultation	1979	20 000
Achat de la Pierson High School	1979	200 000
Agrandissement de l'école élémentaire	1980	120 000
Centre de formation professionnelle	1980	350 000
Agrandissement du bureau de poste	1979	48 000
Total du montant des projets relatifs à la Caïque du Sud		2 872 000

Caïque orientale

Participation de l'Etat au développement de l'industrie du sel et de l'aragonite	1980	7 000 000
Prolongement d'une levée vers la Caïque du Sud	1980	2 000 000
Route Sail Rock/Drum Point	1981	500 000
Route Drum Point/Basden Bar	1981	750 000
Levée vers la Grande Caïque	1981	1 000 000
Port en eau profonde	1980	6 000 000
Total du montant des projets relatifs à la Caïque orientale		17 250 000

Grande Caïque

Service d'agriculture expérimentale	1979	50 000
Projets de jardins scolaires	1979	3 000
Pavillons pour touristes à Conch Bar	1980	75 000
Dragage de la zone de Juniper Hole	1981	50 000
Route Conch Bar/Half-a-Creek	1979	50 000
Route Lorimers/Basden Bar	1979	20 000
Levée Caïque du Nord-Grande Caïque	1979	1 000 000
Réfection des pistes d'envol et d'atterrissage	1979	50 000
Aérogare	1979	25 000
Matériel de protection contre les incendies	1979	10 000
Jetée de Half-a-Creek	1979	30 000
Télécommunications	1979	50 000
Services de fourniture d'électricité	1979	250 000

	<u>Date initialement proposée de mise en oeuvre des projets</u>	<u>Coût estimatif (en dollars des Etats-Unis)</u>
Réservoirs d'eau	1979	30 000
Ecole à Lorimers	1980	75 000
Fermes-pénitenciers	1981	250 000
Bureaux administratifs	1979	65 000
Total du montant des projets relatifs à la Grande Caïque		2 083 000

Caïque du Nord

Services d'agriculture expérimentale à Kev	1979	50 000
Projet de jardins scolaires	1979	3 000
Abattoir	1980	50 000
Parc industriel pour l'aéroport	1981	150 000
Entrepôts pour l'aéroport	1980	80 000
Usine (gros oeuvre)	1981	170 000
Route de desserte (Pine Yards)	1978	7 000
Réfection des routes	1980	100 000
Revêtement des pistes d'envol et d'atterrissage	1977	258 000
Matériel de protection contre les incendies pour l'aéroport	1979	20 000
Aérogare	1978	40 000
Agrandissement du réseau de télé- communications	1979	350 000
Réservoirs d'eau pour les villages	1978	30 000
Agrandissement du centre de consultation de Bottle Creek	1979	35 000
Agrandissement de l'école secondaire du premier cycle de la Caïque du Nord	1978	133 000
Agrandissement de l'école élémentaire de Bottle Creek	1979	115 000
Transformation de l'école secondaire du premier cycle de la Caïque du Nord en établissement du second degré	1980	250 000
Nouvelle école (Whitby)	1979	75 000

	<u>Date initialement proposée de mise en oeuvre des projets</u>	<u>Coût estimatif (en dollars des Etats-Unis)</u>
Bureaux administratifs	1979	65 000
Résidence du Commissaire de circonscription	1979	<u>60 000</u>
Total du montant des projets relatifs à la Caïque du Nord	2 061 000	
<u>Parrot Cay</u>		
Routes de Parrot Cay	1980	<u>50 000</u>
Total du montant des projets relatifs à Parrot Cay	50 000	
<u>Providenciales</u>		
Parc industriel pour l'aéroport	1981	150 000
Routes reliant les agglomérations	1979	110 000
Revêtement de certaines routes	1980	50 000
Route à destination de Malcolm Roadstead	1980	30 000
Modernisation de l'aéroport	1977-1979	418 000
Matériel pour les services de communication	1979	20 000
Fourniture d'électricité	1979	55 000
Réservoirs d'eau à l'usage des villages	1979	30 000
Centre de distribution de Bight	1979	10 000
Rénovation du centre de consultation de Five Cays	1980	25 000
Nouvelle école (The Bight)	1979	75 000
Maison de repos (Blue Hills)	1979	<u>15 000</u>
Total du montant des projets relatifs à Providenciales	988 000	
<u>Caïque occidentale</u>		
Infrastructure	1980	<u>250 000</u>
Total du montant des projets relatifs à la Caïque occidentale	250 000	
TOTAL GLOBAL :	39 215 000	
Déjà financés :	3 131 000	
A financer :	36 084 000	

ANNEXE VII

Iles Turques et Caïques : recettes et dépenses publiques pour la période 1976-1980

(En dollars des Etats-Unis)

A. Recettes

	Chiffres effectifs de 1976	Chiffres effectifs de 1977	Chiffres estimatifs révisés pour la période allant de janvier 1978 à mars 1979 a/	Chiffres estimatifs pour 1979-1980		
				Chiffres estimatifs initiaux	Augmentation par rapport aux estimations de 1978	Pourcentage des recettes totales
Droits de douane	1 046 069	1 128 377	1 542 028	1 489 000	252 000	22,69
Licences	82 037	122 075	228 018	197 700	15 700	3,01
Recettes fiscales	221 891	287 582	463 562	317 500	6 200	4,84
Autres recettes du gouvernement	209 729	368 729	635 072	872 010	347 916	13,29
Intérêts perçus	69 661	36 842	17 003	6 090	-34 910	0,09
Programme numismatique	204 371	226 807	225 547	217 100	-96 900	3,31
Divers	13 324	20 067	34 282	22 500	-1 600	0,34
Service public d'approvisionnement en électricité	323 390	313 687	453 150	436 000	75 900	6,64
Service public d'approvisionnement en eau	19 453	18 592	22 884	26 000	6 000	0,40
Recettes provenant de l'option Esso	386 139					
Location de bases aux Etats-Unis	-	-	-	2 625 000	2 625 000	40,00
Redevances perçues pour le transbordement du pétrole	-	-	-	4 000	4 000	0,06
Contribution versée au titre de l'aide à l'investissement pour couvrir les frais du Département des travaux publics	-	-	-	350 000	350 000	5,33
 Total des recettes locales	 2 576 064	 2 522 758	 3 621 546	 6 562 900	 3 549 306	 100,00
Aide budgétaire	2 348 826	1 880 464	2 378 797	-	-	-
 Total des recettes	 4 924 890	 4 403 222	 6 000 343	 6 562 900	 3 549 306	 100,0

B. Dépenses

	Chiffres effectifs de 1976	Chiffres effectifs de 1977	Chiffres estimatifs révisés pour la période allant de janvier 1978 à mars 1979 a/	Chiffres estimatifs pour 1979-1980		
				Chiffres estimatifs initiaux	Augmentation par rapport aux estimations de 1978	Pourcentage des recettes totales
Gouverneur et personnel	55 197	99 483	117 896	99 445	3 072	1,83
Police	332 171	340 034	390 835	372 296	25 556	6,84
Procureur général	9 420	21 850	31 779	26 910	4 296	0,50
Justice	42 198	41 998	44 210	45 684	4 524	0,84
Vérification des comptes	-	-	-	14 936	14 796	0,27
Législature	-	50 979	68 444	58 549	5 100	1,08
Cabinet du Ministre principal	94 499	292 372	397 859	455 672	53 902	8,37
Ministère de la santé, de l'éducation, de la protection sociale et de l'administration locale	1 267 521	1 702 813	2 276 159	1 894 511	57 800	34,81
Ministère des travaux et services publics	955 904	1 034 456	1 539 336	1 370 651	109 000	25,19
Ministère du tourisme et du développement de l'industrie et des ressources	119 284	261 298	382 804	299 012	23 760	5,49
Finance	429 328	392 638	538 098	404 234	27 600	7,43
Révision des salaires	-	-	-	400 000	399 900	7,35
Célébration du 25ème anniversaire du couronnement de la Reine	-	8 059	-	-	-	-
Administration	573 953	-	-	-	-	-
Industrie du sel	53 547	-	-	-	-	-
Indemnités de cherté de vie	154 046	208	-	-	-	-
Indemnités de licenciement versées aux employés de l'entreprise de production de sel	-	15 750	-	-	-	-
Souscription au capital de la compagnie Air Turks and Caicos	20 000	-	-	-	-	-
Total des dépenses	4 107 068	4 261 938	5 787 420	5 441 900	729 306	100,00

Source : Renseignements fournis par le Gouvernement du Territoire.

a/ Depuis 1979, l'exercice financier du Territoire ne correspond plus à l'année civile mais à la période allant du 1er avril au 31 mars.

ANNEXE VIII

Iles Turques et Caïques : situation relative à l'emploi, par île et par sexe, en décembre 1978

A. Répartition de la main-d'oeuvre

	Effectifs employés dans le secteur de la production			Effectifs employés dans le cadre du programme de travaux publics			Effectifs en chômage			Population active		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Grande Turque	615	433	1 048	100	12	112	65	100	165	780	545	1 325
Salt Cay	11	14	25	62	14	76	-	33	33	73	61	134
Caïque du Sud	259	157	416	33	6	39	30	25	55	322	188	510
Grande Caïque	45	14	59	18	29	47	22	56	78	85	99	184
Caïque du Nord	79	52	131	42	91	133	38	131	169	159	274	433
Providenciales	213 a/	104 a/	317	2	28	30	-	10	10	215	142	357
Iles Turques et Caïques	1 222	774	1 996	257	180	437	155	355	510	1 634	1 309	2 943

B. Taux de chômage et de sous-emploi

	Taux de chômage b/			Taux de sous-emploi c/		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Grande Turque	8	18	12	21	21	21
Salt Cay	-	54	25	85	77	81
Caïque du Sud	9	13	11	20	16	18
Grande Caïque	26	57	43	47	87	68
Caïque du Nord	24	48	39	50	81	70
Providenciales	-	7	3	1	27	11
Iles Turques et Caïques	9	27	17	25	41	32

Source : A survey of the employment position, potential and prospects of the Turks and Caicos Islands, rapport établi pour le compte de la British Development Division in the Carribean.

a/ On a compté dans cette catégorie 85 pêcheurs et 30 ouvrières de l'usine de transformation du poisson qui étaient temporairement en chômage en décembre 1978 en raison de la fermeture de l'usine.

b/ Ce taux correspond au pourcentage des effectifs en chômage par rapport à la population active totale.

c/ Ce taux correspond au pourcentage des effectifs en chômage et des effectifs employés dans le cadre du programme de travaux publics (c'est-à-dire les personnes qui ne sont pas employées dans le secteur de la production) par rapport à la population active totale.

ANNEXE IX

Iles Turques et Caïques : taux d'activité de la population en avril 1970 et en décembre 1978

	1970			1978			Augmentation en pourcentage entre 1970 et 1978	
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Population en âge de travailler	1 293	1 647	2 940	1 791	2 127	3 918	39	29
Population active	1 062	511	1 573	1 634	1 309	2 943	54	156
Effectifs employés	950	485	1 435	1 479	954	2 433	56	97
Taux d'emploi a/	73	29	49	83	45	62		
Effectifs en chômage	112	26	138	155	355	510	38	1 265
Taux de chômage b/	10,5	5,1	8,8	9,5	27,1	17,3		
Taux d'activité de la population c/	82	31	54	91 d/	62 d/	75 d/		

Source : A survey of the employment position, potential and prospects of the Turks and Caicos Islands, rapport établi pour le compte de la British Development Division in the Carribean.

a/ Le taux d'emploi correspond au pourcentage des effectifs employés par rapport au total des effectifs en âge de travailler.

b/ Ce taux correspond au pourcentage des effectifs en chômage par rapport à la population active totale.

c/ Ce taux correspond au pourcentage de la population active par rapport au total des effectifs en âge de travailler.

d/ Les taux d'activité élevés enregistrés pour 1978 mettent en doute la validité des statistiques relatives à la population active et/ou la population pour cette période.